

# Bouqu'info

[www.boult-sur-suipe.fr](http://www.boult-sur-suipe.fr)



n°140

Mai  
2016

## Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Il est, à l'heure d'aujourd'hui, une préoccupation grandissante à mes yeux, "le grand Reims". Loin d'être en accord avec quelques élus locaux sur ce sujet, je me bats pour vous, pour Boult. Reims métropole veut profiter de l'absorption de nos communes pour transformer la communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Il en résulte pour nous, la perte de la compétence voirie et donc de toutes les recettes qui y sont liées. Solution qui est bénéfique uniquement pour Reims Métropole, mais au détriment de nos communes.

Pour ces raisons je me bats sans relâche, même s'il m'en coûte. Je ne peux laisser certains élus anéantir notre avenir sans réagir.

L'intérêt général pour moi passera toujours avant l'intérêt personnel, à ce que je perçois, cette ligne de conduite n'est pas partagée par tout le monde.

Je n'ai pas pour habitude de me laisser flouer sans réagir, et je vous promets toute mon énergie pour le bien de notre village.

Laurent Combe



*Le marché des créateurs s'est déroulé pour la première fois sur deux jours le 30 avril et le 1<sup>er</sup> mai*



## Agenda

**6 mai** : Marché gourmand

**7 mai** : Journée citoyenne

**8 mai** : Commémorations et séance cinéma

**13, 14, 15 mai** : Stage capoeira

**21 mai** : Pique-nique géant

**3 juin** : Marché gourmand (jusqu'à 21h)

**18 juin** : Fête de la musique

**26 juin** : Brocante

**1<sup>er</sup> juillet** : Fête des écoles

## État civil

---

### Naissances

Léandre Bernard Salvatore CONTEDDU né le 23 mars

Marie Camille Catherine DUFOUR PATIGNY née le 24 mars

## Informations pratiques

---

### Don du sang

Il ne faut pas oublier que le don du sang est vital pour les malades puisqu'il n'existe pas, pour le moment, de produit de substitution. 10 000 dons sont nécessaires chaque jour en France.



Alors si vous avez entre 18 et 70 ans, n'hésitez pas à vous mobiliser pour sauver des vies. Venez donner votre sang à la prochaine collecte le **vendredi 27 mai 2016 de 15H30 à 19H30**, place de la mairie. Les établissements français du sang vous attendent nombreux !

### Journée citoyenne

Le comité "améliorer le cadre de vie et environnement" organise une journée citoyenne le **samedi 07 mai 2016 de 14 H à 18 H**.

Son but : nettoyer notre village et planter des fleurs à divers endroits dans la convivialité. Venez nombreux petits et grands. Rendez vous place de la mairie à 13 h 45.

### A l'attention des automobilistes,

Dans un souci de respect de chacun et afin de permettre à tous de circuler dans notre commune en toute sécurité, que ce soit en voiture, en vélo ou à pieds, nous vous demandons de respecter les emplacements réservés au stationnement.

En effet, il s'avère que certains, par habitude, stationnent mal leur véhicule en dehors de ces espaces, ce qui oblige les autres usagers, notamment les piétons, à prendre des risques inutiles et donc à se mettre en danger.

Nous vous demandons également lors des entrées et sorties d'école de vous arrêter ou de stationner en toute intelligence aux abords du pôle scolaire afin de ne pas occasionner une gêne ou un danger pour les enfants de notre commune.

Nous en appelons donc à votre bon sens pour que le respect des règles du code de la route soient appliquées à Boulton sur Suipe !

### Benne à vêtements

Depuis le 18 mars, une 2<sup>ème</sup> benne à vêtements a été placée à côté de la benne à verre près du terrain de tennis. Nous vous rappelons que

vous pouvez y déposer vêtements, chaussures, maroquinerie ou linge de maison. Tout sera recyclé en fonction de son état.

### Commémorations du 8 mai

Vous avez déjà reçu le programme dans vos boîtes aux lettres, retrouvez-le site internet de la commune : [www.boultsursuipe.fr](http://www.boultsursuipe.fr)

### Chiens en laisse

Nous vous rappelons que lors des promenades, les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse, même sur les chemins.

### Attention stationnement brocante

Dans le cadre de la brocante, qui se tiendra le **dimanche 26 juin**, nous vous informons que les rues citées ci-dessous seront, par arrêté municipal, interdites au stationnement et à la circulation de 05h00 à 21h00.

Les rues concernées sont : chemin des Crayères, rue des Crayères, ruelle des Crayères, rue du Canal, rue du Pavé, place de la Mairie et rue Neuve.

### Commande groupée de bois

Le fournisseur de bois sera présent lors du prochain marché gourmand le **vendredi 6 mai**. Si vous souhaitez avoir des renseignements ou commander n'hésitez pas à venir à sa rencontre.

### Voisins vigilants

Nous vous rappelons l'adresse mail mis en place par Monsieur le Maire. [vigivoisins@outlook.fr](mailto:vigivoisins@outlook.fr)

Cette adresse vous permet de nous joindre à toute heure dès que vous semblez apercevoir quelque chose de suspect.

### Tranquillité vacances

Que vous partiez en vacances, pour quelques jours ou pour plusieurs semaines, pensez à le signaler à la gendarmerie grâce au bulletin "Tranquillité Vacances" disponible dans le hall de la mairie ou sur le site internet de la commune :

[www.boultsursuipe.fr](http://www.boultsursuipe.fr).

### Plan canicule

Comme chaque année, la mairie recense les personnes à risques en cas de fortes chaleurs. Si vous êtes dans ce cas ou si vous connaissez quelqu'un qui y est, merci de nous le signaler grâce aux coupons disponibles dans le hall de la mairie ou sur le site internet de la commune :

[www.boultsursuipe.fr](http://www.boultsursuipe.fr).

## Euro 2016

Nous vous invitons à venir regarder, tous ensemble, différents matchs de la coupe d'Europe sur grand écran. Nous vous communiquerons ultérieurement les dates. Venez nombreux !

## Jardinage

Avec les beaux jours, les activités de jardinage et bricolage occupent bien notre temps. Pour une bonne entente avec le voisinage merci de respecter les horaires suivants :

Les jours ouvrables :

de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis :

de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

N'oubliez pas que les déchetteries sont à votre disposition pour recevoir les déchets verts et qu'il est interdit de les brûler.

## Cimetière

Nous vous rappelons qu'il est désormais possible de venir chercher les clés du cimetière la semaine en mairie entre 16h et 17h30 (sauf le mercredi). Les clés devront être rendues le jour même au plus tard à 18h au secrétariat.

Rappel des horaires d'ouverture du cimetière en été :

- semaine de 9h à 16h,

- week-end et jours fériés de 9h à 19h.

## Ecoles maternelles et élémentaires

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2016/2017 sont à faire à la mairie jusqu'au 14 mai 2016 au plus tard. Vous devez vous munir de :

- votre livret de famille et en cas de séparation du jugement de divorce ;
- une quittance récente de loyer ou une facture d'électricité ou de gaz ;
- le carnet de santé de l'enfant.

## Monde associatif

---

### Association des parents d'élèves

La fin de l'année scolaire approche, mais nous vous réservons encore de belles actions...

Cette année, place à la Fête des Pères ! Les bons de commandes arriveront dans les cartables des enfants début mai afin d'offrir "un cadeau idéal pour un papa formidable". Cette action est complétée d'un tirage au sort pour gagner des bouteilles de Champagne\* ! Pensez aux papas des enfants mais aussi à vos papas...

Nous continuerons avec le pique-nique géant tant attendu des enfants le **vendredi 24 juin** au verger où les parents sont également les bienvenus pour une vraie garden party conviviale.

Nous finirons en beauté l'année avec la Fête des Enfants qui se déroulera pour la première fois dans l'enceinte des deux écoles le **vendredi 1er juillet**.

Alors surveillez les cartables de vos enfants ! Et plus que jamais, nous avons besoin de parents volontaires pour toutes les actions que nous mettons en place, n'hésitez pas à nous rejoindre..."

\* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

## Sports et loisirs pour tous

La **brocante** aura lieu cette année le **dimanche 26 juin à partir de 6h**. Il est possible de télécharger le bulletin d'inscription sur le blog de l'association.

**Les 3ème rencontres internationales de capoeira de Boulton sur Suippe** auront lieu les **14, 15 et 16 mai**. N'hésitez pas à venir découvrir ou redécouvrir cet art martial. Venez à la rencontre de maîtres brésiliens, italiens, polonais et suisses.

Blog : [sportsloisirs-boulton.blogspot.fr/](http://sportsloisirs-boulton.blogspot.fr/)

## A la croisée des jeux

A la croisée des jeux est une toute nouvelle association bouquine qui a vu le jour le 18 avril. Notre but est de promouvoir, partager le plaisir des jeux de société.

A ce titre nous organiserons environ un dimanche par mois une après-midi jeu de société dans les anciennes classes près de la mairie. La première après-midi aura lieu le **dimanche 12 juin de 14h à 17h**, elle est ouverte à tous, à partir de 6 ans (mineurs obligatoirement accompagnés par un responsable).

Ces manifestations seront gratuites, même s'il sera possible d'adhérer à l'association et d'y contribuer sous forme de dons. Il sera possible d'acheter sur place des rafraîchissements non alcoolisés.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter notre page facebook ([croiseedesjeux](https://www.facebook.com/croiseedesjeux)) ou à nous contacter : [croiseedesjeux@gmail.com](mailto:croiseedesjeux@gmail.com).

Nous vous attendons nombreux !

## Les Boultontrain

Dimanche 24 Avril a eu lieu le 1er tournoi de belote des Boultontrain.

Environ 18 équipes se sont rencontrées pendant un après-midi pendant lequel la bonne humeur côtoyait un certain esprit de compétition !

Les 3 premières équipes ont été récompensées d'un très beau panier garni !

Nous vous donnons à présent rendez-vous lors de notre pique-nique géant le **samedi 21 mai** ou lors de la fête de la musique le **samedi 18 juin**.

## Conseils municipaux et communautaires

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ne souhaite pas modifier les taux d'imposition
  - vote les taux des 3 taxes comme suit :
    - Taxe d'habitation : 17.19%
    - Taxe Foncière : 28.92%
    - Taxe foncière (non bâti) : 25.13%
- constituant un produit de 472 265 €.

Le total des subventions allouées aux associations est de 12 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, avec 17 voix pour sur tous les chapitres sauf pour les chapitres 20, 21 et 23 votés avec 15 voix pour et 2 abstentions, adopte le budget primitif 2016 comme suit :

- en fonctionnement : équilibré en dépenses comme en recettes à 1 284 432.91 €
- en investissement : équilibré en dépenses comme en recettes à 1 042 668.00 €.

Madame LECLERE souhaite préciser que les travaux qui ont été réalisés ruelle Bussy n'ont pas été votés par le conseil municipal. Monsieur le Maire lui répond que la législation a été respectée.

Elle ajoute qu'elle s'est abstenue sur les chapitres 20, 21 et 23 car elle n'est pas certaine d'avoir accès aux dossiers de travaux.

Le budget est consultable au secrétariat de mairie.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe ;
- de fixer la durée de travail à 35 heures hebdomadaires.
- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'exercice 2016.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de créer un poste de rédacteur territorial à compter du 15 mai 2016 ;
- de fixer la durée de travail à 35 heures hebdomadaires. Les heures de réunions de conseils municipaux et autres réunions qui ont lieu le soir sont comprises dans ces 35 heures. Seules les heures de présence aux élections, les dimanches seront payées en heures supplémentaires ;
- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'exercice 2016 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 voix contre et 14 pour,

- accepte de rembourser au Maire et à ses Adjoints les achats faits pour le compte de la commune et réglés sur leurs deniers personnels, sur présentation de la facture et d'un certificat des frais engagés.

- donne son accord pour que ces achats d'un montant maximum de 500 € puissent se faire tout au plus 10 fois dans l'année civile.

- précise que cette délibération reste valable pour la durée du mandat, à savoir jusqu'en 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le droit de place pour les marchés de créateurs à 5 € par emplacement et par demi-journée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme les tarifs suivants pour la location de la salle des fêtes, sans le ménage, avec la consigne de restituer la salle dans le même état de propreté qu'à l'entrée dans les lieux :

- 1) 360 euros pour les habitants de la commune
- 2) 360 euros pour les associations de la commune dont la majorité des membres sont des professionnels
- 3) 800 euros pour les extérieurs
- 4) 1000 euros pour les prestataires de service extérieurs et professionnels locaux
- 5) gratuité pour les associations de la commune quel que soit le nombre d'utilisations dans l'année (sauf pour les associations évoquées au point n° 2)

La caution pour dégradations éventuelles ou annulation tardive de la location reste inchangée : 600 €, de même que la seconde caution pour le ménage d'un montant de 60 euros.

Mme SAUPIQUE ayant présenté sa démission de la commission communale d'action sociale, il convient de pourvoir à son remplacement.

Nombre de voix obtenues pour Mme LECLERE : 5  
Nombre de voix obtenues pour M. PETERMANN : 10  
M. PETERMANN est désigné membre du CCAS.

La Loi a modifié les conditions d'attribution des indemnités des élus et impose un taux fixe en pourcentage de l'indice 1015 (43 % pour le Maire et 16.50 % pour les Adjoints).

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, elles pourront être réduites après délibération du conseil municipal, mais uniquement à la demande du maire.

Après avoir fait lecture du courrier qu'il a adressé aux membres du conseil municipal, Monsieur le Maire demande aux conseillers de délibérer pour ne pas lui allouer d'indemnités de fonctions au taux maximum mais propose de rester au taux de 41 %, taux qui avait été décidé lors de la séance du 11 avril 2014.

### Conseil communautaire

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 23 mai 2015 à 20h30 en mairie de Bazancourt.

*Commission communication : Brunhoso C., Delville C., Fillion E., Kluba M., Marchand M., Mintoff F., Raach K., Tellier S. Illustration : M.Mintoff*